



ELABORATION DU SAGE HERS-MORT – GIROU
PHASE ETAT DES LIEUX
SYNTHESE DES REUNIONS THEMATIQUES

Avant-propos

Ce document reprend les observations exprimées lors des réunions thématiques organisées dans le cadre de l'élaboration du SAGE (phase état des lieux)

- *Qualité des eaux (23 janvier 2013)*
- *Qualité des Milieux (25 janvier 2013)*
- *Inondations (4 février 2013)*
- *Ruissellement et pollutions diffuses (4 février 2013)*
- *Quantité d'eau à l'étiage (8 février 2013)*

Il a pour but de restituer de manière synthétique et organisée l'état des connaissances et des perceptions des participants. Il doit permettre de faciliter la suite des travaux pour l'élaboration de l'état des lieux.

Les connaissances, propositions et points de vue exprimés restent soumis au débat et à la critique ; la manière dont les propos ont été repris et l'organisation du document également.

La qualité de l'eau

Situations observées

La qualité des eaux de surface dans le bassin est globalement très dégradée.

Le débit et l'hydromorphologie des cours d'eau jouent un rôle dans la qualité des eaux. L'état dégradé du lit des rivières du bassin et la récurrence d'étiages très prononcés sont des facteurs aggravants. Les cours d'eau du bassin ont un pouvoir auto-épuration très faible ; même les rejets peu importants engendrent de fortes dégradations.

Les données sur la qualité des eaux révèlent des améliorations sur certains paramètres en aval des stations d'épuration. On observe aussi des baisses des teneurs en nitrates et des hausses de phosphore total et d'orthophosphates, en lien avec l'évolution des pratiques agricoles.

La connaissance de la qualité

La qualité de l'eau est suivie par des analyses régulières sur plusieurs points de contrôle (réseaux Etat et Agence de l'Eau). Elle est connue également par des suivis locaux, ponctuels ou réguliers, réalisés par des collectivités (SICOVAL, Conseil Général de l'Aude, ...) et différents organismes (ONEMA, SMEA31, Fédérations de Pêche, ...) pour évaluer l'efficacité des stations d'épuration ou des programmes de restauration des cours d'eau.

Une synthèse des informations a été réalisée par l'Etat dans le cadre des Programmes d'Action Opérationnels Territorialisés (PAOT) pour les bassins de l'Hers-Mort et du Girou.

La collecte et la synthèse de toutes les informations existantes doit permettre de réaliser un état des lieux du SAGE suffisamment précis et fiable pour définir une stratégie de gestion. Il faut également chercher à mobiliser les connaissances des acteurs locaux, qui peuvent signaler des phénomènes ou des pratiques constatées sur le terrain.

La définition des objectifs de restauration

Les objectifs d'atteinte du bon état ou du bon potentiel fixés par le SDAGE en application de la Directive Cadre sur l'eau vont demander des efforts très importants de la part des collectivités. Il n'est pas certain que ces objectifs puissent être atteints.

La question est posée d'une éventuelle révision des objectifs au vu des connaissances nouvelles que le SAGE permettra de produire. Dans tous les cas, le SDAGE s'impose au SAGE, qui ne peut pas remettre en cause les objectifs fixés. Les connaissances nouvellement acquises pourront alimenter les réflexions à l'échelle du district pour l'élaboration du SDAGE 2016 – 2021 (éventuel report des échéances).

La dégradation de la qualité des eaux est parfois liée à seulement un ou deux paramètres. Il convient de les identifier pour définir les actions à mener.

La teneur en nitrates des eaux sert de base à la définition des zones vulnérables. Les agriculteurs considèrent que le classement de certaines parties du bassin a été réalisé alors qu'aucune mesure n'a été effectuée sur le terrain. Ils souhaitent que ces classements s'appuient sur des données fiables et que des zones puissent être sorties du zonage si l'on constate une amélioration.

Les causes de la dégradation de la qualité des eaux

Les rejets domestiques, industriels et agricoles, concentrés ou diffus sont mentionnés.

Une particularité du bassin est d'avoir de nombreux établissements industriels raccordés sur la station d'épuration de Ginestous à Toulouse. Une partie de la pollution est « exportée » vers la Garonne.

L'impact de l'assainissement domestique autonome est mal connu et difficile à évaluer. Ce mode de traitement des effluents représente un volume important en zone péri-urbaine sur la partie aval du bassin.

La question des eaux boueuses de l'Hers en été

On observe des eaux fortement chargées de matières en suspension en été sur l'Hers-Mort. Certains attribuent ce phénomène aux lâchers d'eau réalisés par la retenue de la Ganguise, et ce depuis la rehausse de 2005.

Les ouvrages de restitution des eaux au niveau du barrage n'ont pas été modifiés et les modalités de gestion des lâchers n'ont pas changé.

Une turbidité anormale observée durant l'été 2012 peut être liée au test de soutien d'étiage de la Garonne par la Ganguise. Plus généralement, il faut mentionner que les eaux des cours d'eau du bassin de l'Hers-Mort sont plus turbides qu'autrefois.

Des investigations doivent être menées pour expliquer ce phénomène.

Les actions engagées pour restaurer la qualité des eaux

Les collectivités poursuivent l'amélioration du traitement des eaux usées (ex. : nouvelle station d'épuration de Castelginest qui remplace trois anciennes stations).

Les actions engagées par les agriculteurs pour réduire la diffusion des nitrates dans le cadre du Plan d'Action Territorial Hers-Mort – Girou de 2008 à 2012 (gestion des intrants, bandes enherbées) permettent de constater une amélioration de la situation sur certaines parties du bassin (Girou, Gardijol).

L'expérience acquise dans le cadre du PAT doit être mise à profit dans le SAGE.

La généralisation des cultures intercalaires piège à nitrates (CIPAN) se heurte aux fréquentes sécheresses de l'automne et du début de l'hiver.

Les enjeux économiques

Il est rappelé les limites des capacités financières des collectivités, qui devront assurer la maîtrise d'ouvrage des actions.

Le particulier reste le premier contributeur financier de la politique de l'eau au travers de sa facture d'eau. Cette dimension sociale est à prendre en compte dans les réflexions.

Malgré ces limites, les travaux du SAGE doivent conserver une ambition dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Le renforcement de la connaissance et du suivi de la qualité des eaux est jugé nécessaire pour améliorer les politiques de restauration. Mais ces suivis ont un coût. C'est pourquoi il faut chercher à valoriser les données existantes.

L'évaluation économique des futures orientations du SAGE est jugée nécessaire.

Les milieux aquatiques

L'état des cours d'eau

La plupart des cours d'eau du bassin ont été rectifiés et / ou recalibrés sur une grande partie de leur linéaire. Ces modifications concernent l'Hers-Mort et ses principaux affluents (Girou, Sausse, Seillonne, Saune, Marcaissonne), mais également le chevelu des sous-affluents.

Ces modifications sont souvent anciennes (Hers réaménagé dès le XVIIIème siècle). Les travaux les plus importants ont été réalisés dans la 2^{nde} moitié du XXème siècle. L'objectif était de favoriser l'évacuation des crues et de réduire l'ampleur et la fréquence des débordements.

L'aménagement du lit des cours d'eau s'est parfois accompagné de construction de digues, notamment dans les zones urbanisées ou en cours d'urbanisation.

Dans les zones rurales, le dépôt des matériaux de curage du lit sur les berges a été réalisé sous forme des merlons qui jouent le rôle de digues. Ces travaux ont été le plus souvent réalisés à l'initiative des riverains en lien avec la mise en valeur des terres agricoles.

Les données biologiques existantes traduisent un état assez dégradé.

L'état des milieux est lié aux aspects morphologiques, mais aussi aux débits (étiages très prononcés, à-secs) et à la qualité de l'eau.

La rectification et le recalibrage des cours d'eau ont réduit les échanges avec la nappe d'accompagnement, contribuant à un assèchement plus rapide et à une aggravation des étiages.

Les seuils

Les seuils sont peu nombreux sur l'ensemble du bassin, comparé à d'autres. Certains constituent un obstacle à la continuité écologique. Cette problématique existe autant sur la partie aval que sur l'amont du bassin (3 seuils sur la partie audoise de l'Hers).

Ces seuils sont associés le plus souvent à d'anciens moulins. Ils ne sont plus entretenus et leur rupture peut entraîner une reprise de l'érosion régressive.

L'intervention des collectivités sur ces ouvrages est difficile en raison de leur caractère privé.

L'étude engagée par le SMBVH sur le bassin versant dans le cadre du PAT Hers-Mort – Girou comprend un inventaire et un descriptif des seuils. Ces connaissances sur les seuils, ainsi que celles relatives à l'état hydromorphologique des cours d'eau, seront versées à l'état des lieux du SAGE.

L'entretien et la restauration des cours d'eau

Il existe une attente de la part des habitants pour retrouver des cours d'eau vivants et attractifs (pêche, promenade).

Les cours d'eau du bassin font l'objet d'opérations d'entretien et de restauration depuis plusieurs années, dans le cadre de programmes pluriannuels de gestion. Ces actions sont portées par des collectivités (syndicats, communautés de communes) sur les principaux cours d'eau de l'ensemble du bassin.

Malgré la concertation développée sur le terrain, il arrive que des propriétaires riverains suppriment la végétation laissée en place après une intervention d'entretien. La végétation des berges est souvent perçue comme un obstacle à l'exploitabilité des terrains.

La concertation avec les propriétaires et exploitants locaux est toujours à développer. Les tronçons de l'Hers restaurés, comme à Launaguet, ont un effet vitrine pour le public comme pour les riverains.

Il n'existe pas de moyens juridiques d'empêcher un propriétaire de couper la végétation sur son terrain. Le classement en Espace Classé Boisé est un outil que le SAGE peut encourager à développer dans les PLU.

Le SAGE doit trouver le bon équilibre entre les mesures incitatives et celles à portée réglementaire.

L'entretien des espaces situés sous les lignes à haute tension est réalisé par RTE avec des coupes rases. Dans les secteurs où les lignes recoupent ou longent des cours d'eau, il est nécessaire d'engager un dialogue avec RTE. Le Conseil Général de la Haute Garonne a établi un partenariat avec RTE sur le secteur de la confluence Garonne – Ariège. Cette expérience pourrait être mise à profit par les maîtres d'ouvrages du bassin.

L'état très modifié du lit des cours d'eau rend impossible le retour à la situation antérieure. La politique de renaturation doit chercher à inventer un autre état.

Les trames vertes et bleues sont en cours d'identification dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Ces éléments sont à prendre en compte lors de la révision des documents d'urbanisme ainsi que dans l'élaboration du SAGE.

La gestion piscicole

Les peuplements piscicoles sont globalement assez dégradés sur le bassin, en raison de l'appauvrissement des habitats (fonds constitués de roche mère suite à l'enfoncement des lits), mais aussi de la mauvaise qualité de l'eau et des faibles débits.

Les opérations de restauration de la végétation du lit et des berges devraient s'accompagner de nouvelles pratiques de repoissonnement par les sociétés de pêche (privilégier les espèces de 2^{nde} catégorie plutôt que la truite arc-en-ciel).

Le suivi des peuplements piscicoles sur le tronçon restauré de l'Hers à Launaguet montre une nette amélioration (diversification des espèces et augmentation des populations). Les opérations de renaturation doivent prévoir de donner au poisson les conditions de survivre pendant les périodes d'étiage et de fortes chaleurs.

On constate une amélioration des peuplements sur certains cours d'eau où le développement des bandes enherbées a permis de réduire les pollutions diffuses et les apports en matières en suspension (ex. le Laragou).

Les zones humides

Le bassin de l'Hers n'est pas réputé pour la richesse de ses zones humides. La plupart sont associées à des aménagements (amont des retenues collinaires, bassins d'orage).

L'enfoncement du lit des cours d'eau est un obstacle majeur à la création de milieux humides associés aux rivières.

Les réseaux pluviaux pourraient être orientés plus systématiquement vers des bassins d'orage ou des mares pour recréer des zones humides.

Le Conseil Général de la Haute Garonne a engagé un inventaire des zones humides sur le département. L'inventaire des zones humides potentielles sera présenté au printemps 2013.

Le SAGE devra faire le point sur le rôle joué par les zones humides du bassin pour la régulation des cycles hydrologiques.

Ruissellement et pollutions diffuses

Les phénomènes observés

Le bassin était couvert de bocage il y a 50 ans. L'évolution des pratiques agricoles et de l'occupation des sols (développement des grandes cultures, urbanisation) a entraîné une accélération de l'évacuation des eaux au cours des dernières décennies. Cette tendance participe à l'aggravation des étiages.

Le bassin de l'Hers-Mort connaît des ruissellements importants du fait des fortes pentes et de la nature argileuse des terrains. Cette tendance est accentuée depuis plusieurs années par l'évolution des pratiques agricoles. Le ruissellement sur les terres agricoles provient notamment des terres retournées et restant à nu avant les semis de tournesol. On observe des colmatages des fonds après les orages, voire le comblement du lit sur les petits cours d'eau par des boues et des résidus végétaux (cannes de tournesol).

Les orages engendrent parfois des dégâts importants à la voirie : routes coupées, chaussées couvertes de boues, fossés et buses colmatés, etc. L'érosion est préjudiciable avant tout pour les agriculteurs qui subissent la perte de la terre arable.

Le Conseil Général de la Haute Garonne réalise un inventaire et une cartographie des coulées de boues.

La lutte contre le ruissellement et les pollutions diffuses

LE PAT Hers-Mort – Girou de 2008 à 2012 a permis d'engager des actions de réduction des produits phytosanitaires par les collectivités et les exploitants agricoles, plantation de haies, étude de la qualité hydromorphologique des cours d'eau. Plusieurs exploitants volontaires, répartis sur le bassin, ont expérimenté des pratiques de réduction dans l'emploi des produits phytosanitaires. Environ la moitié des communes se sont engagées dans la réduction d'intrants pour la gestion de leurs espaces verts. Le PAT a montré l'intérêt des communes et des exploitants pour mettre en œuvre des actions de lutte contre l'érosion. Elles impliquent différentes catégories d'acteurs et mettent en évidence le rôle multiple assuré par les haies et les boisements (réduction des dégâts du gibier sur les cultures). Il est important de poursuivre les actions de sensibilisation qui ont été engagées en direction des acteurs de terrain.

Dans le contexte du changement climatique où l'on observe une baisse de la pluviométrie annuelle de 100 mm, il s'agit aujourd'hui de réfléchir aux moyens de ralentir la circulation des eaux à l'échelle du bassin. Toutes les actions pour ralentir la concentration des eaux sont utiles pour réduire les petites crues et également favoriser la recharge des nappes.

L'implantation des bandes enherbées prévues par la PAC peut aussi faire l'objet de boisement. Il conviendrait d'utiliser le terme de « bandes végétalisées » pour montrer que différentes options techniques sont possibles pour l'aménagement de ces zones tampons.

La mise en place des bandes enherbées sur le bord des cours d'eau se traduit parfois par la suppression de la ripisylve par des exploitants soucieux de conserver le maximum de foncier exploitable. Il faudrait admettre que lorsqu'une bande végétalisée, boisée ou non, existe déjà entre la parcelle et le cours d'eau, il est inutile d'imposer la création d'une bande enherbée supplémentaire.

Les cultures intercalaires pièges à nitrates (CIPAN) ont pour but de ne pas laisser les sols à nu et de les protéger de l'érosion. Ces cultures sont souvent confrontées à la sécheresse et ne poussent pas.

Le maintien des haies et des boisements est préconisé par les SCOT, qui orientent les PLU pour un classement en espace classé boisé. Il est nécessaire de prendre en compte les risques d'érosion en amont des aménagements urbains.

La lutte contre le ruissellement doit s'établir à l'échelle du bassin. Les actions menées sur la végétation des berges et sur les haies et boisements montrent des résultats intéressants mais qui restent pour l'instant insuffisants. Le SAGE doit permettre de renforcer cette politique. La discontinuité dans les écoulements de surface peut engendrer des dégâts importants, y compris pour des orages n'ayant pas de caractère exceptionnel. Pour être réellement efficaces, les actions de ralentissement des eaux doivent être engagées à l'échelle d'un groupement de parcelle sur l'ensemble d'un versant. Il faut également associer les acteurs situés sur les coteaux où débute la concentration des eaux.

La nouvelle PAC prévoit de mettre en place des « surfaces écologiques ». Il serait intéressant que le SAGE accompagne les chambres d'agriculture et les exploitants pour la mise en œuvre de ces futures dispositions.

De nouvelles pratiques sont engagées dans le cadre de la mise en œuvre de techniques culturales simplifiées (TCS), mais il faut du temps pour changer les mentalités. Il est nécessaire d'impliquer les coopératives qui sont au début de la filière de commercialisation des produits agricoles. Il faut évaluer l'impact des changements de pratiques sur la qualité des produits et démontrer la viabilité économique des nouvelles pratiques culturales.

On constate la diversité et la complexité des outils financiers existants en matière d'aménagement rural. Les MAET ne sont pas assez incitatives, c'est pourquoi elles ont été peu mobilisées. Les nouvelles aides du

projet de PAC révisée ne traitent pas spécifiquement les problématiques de ruissellement. Il faut cibler les actions sur les sites à problèmes (coulées de boues) et faire de la pédagogie sur ces retours d'expérience. Faire le bilan de ces expériences pour définir des outils financiers adéquats. La sensibilisation des exploitants fonctionne bien quand elle s'appuie sur des retours d'expérience qui font appel à des acteurs du territoire (ex. : actions de l'Association Occitane de Conservation des Sols).

Les inondations

La connaissance du risque d'inondation

L'état des lieux du SAGE en matière d'inondations va s'appuyer sur les études hydrauliques existantes et sur les données techniques issues des PPRI. Il ne comportera pas de diagnostic spécifique supplémentaire ou de modélisation.

Les PPRI sont approuvés sur la partie aval du bassin (Hers aval, confluence Hers – Girou, Sausse, Pichounelle) et en cours d'élaboration sur L'Hers-Mort de Villefranche à Labège, la Marcaissonne aval, la Saune aval, la Seillonne, le Marès aval. Le Girou et ses affluents ne sont actuellement pas couverts par des PPRI.

Le recalibrage de l'Hers-Mort sur les 2/3 de son cours a profondément modifié la dynamique des crues. Sur la base d'un même débit de référence, il est difficile de comparer une crue aujourd'hui avec un événement historique (1952, 1971). Les repères de crues historiques ne sont plus en adéquation avec le cours d'eau recalibré.

Les crues des petits affluents engendrent des risques notamment en zone urbaine et péri-urbaine. Ces petits cours d'eau ne sont pas couverts par les PPRI. Le SICOVAL a engagé des études spécifiques sur les affluents de son territoire.

L'étude de l'onde de submersion en cas de rupture du barrage de la Ganguise a été réactualisée suite à la rehausse du barrage en 2005. Les élus des communes riveraines de l'Hers-Mort souhaitent une meilleure information sur ce dossier.

Les submersions locales en milieu urbain

Le réseau pluvial est à l'origine de submersions locales dans certains secteurs (ex. : la Marcaissonne à St Orens). Des submersions locales peuvent être engendrées par la fermeture des clapets anti-retour situés à l'exutoire du réseau dans la rivière, lorsque celle-ci est en crue.

L'Hers et la Marcaissonne étaient autrefois des vallées marécageuses. Certains fossés-mères ont été remplacés par des buses enterrées qu'on ne maîtrise plus. Il faut s'appuyer sur des éléments d'histoire pour une nouvelle approche de l'espace en milieu périurbain.

La gestion des drains en zone urbaine et périurbaine incombe à des acteurs différents selon leur statut : ruisseau, fossé associé à une parcelle, ou à une route, ... Le statut souvent incertain de ces drains est un obstacle à leur entretien. Des réflexions sont engagées au SICOVAL et à Toulouse-Métropole pour clarifier cette situation et définir une stratégie de gestion.

La gestion des réseaux d'eau pluviale se jouent en partie dans les têtes de réseau, dans les zones de contact entre urbain et rural.

Les ruissellements en milieu urbain sont pris en compte dans les règlements d'urbanisme. Sur l'aire de Toulouse-Métropole, des taux d'infiltration des eaux produites par les surfaces imperméabilisées sont définis pour les zones nouvellement urbanisées (le débit max à l'exutoire ne doit pas dépasser 20 % des

eaux interceptées). Les grands aménagements urbains type ZAC sont assez bien maîtrisés sur ce point car ils font l'objet d'une ingénierie spécifique. Dans les zones déjà urbanisées, une approche au cas par cas est développée pour améliorer la situation actuelle.

La mise en place de zones perméables pour l'infiltration des eaux de ruissellement est consommatrice d'espace. Compte tenu du prix des terrains constructibles et des enjeux de leur valorisation immobilière, il y a un enjeu économique à prendre en compte.

Dans les zones périurbaines, la stratégie d'infiltration peut engendrer un risque de glissement de terrain (phénomène observé à St Jean). En revanche, l'infiltration des eaux présente l'intérêt de limiter les phénomènes de rétraction des argiles.

Les ruissellements routiers affectent aussi les milieux aquatiques. L'obligation d'installer des bassins de rétention est récente et la plupart des routes n'en sont pas équipées.

La stratégie de gestion des risques d'inondation

Il est nécessaire de travailler à l'échelle de l'ensemble du bassin pour identifier les cours d'eau qui contribuent le plus aux inondations sur les vallées principales. Il faut développer une approche intégrée de la gestion des risques d'inondation, notamment dans le cadre des grands aménagements (ex. : Boulevard Urbain Nord), en appréhendant la dynamique des crues pour éventuellement aller plus loin que les prescriptions des PPRI.

Le SAGE est l'occasion d'engager une réflexion à l'échelle de l'ensemble du bassin pour mettre en œuvre une stratégie de ralentissement dynamique (reboisement, haies, modalités de travail du sol). Il doit aussi permettre de faire le lien entre les actions en cours ou prévues : étude du programme de protection contre les crues de l'Hers aval, Boulevard Urbain Nord, étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin en vue de la révision des programmes pluriannuels de gestion de la végétation des berges.

Les actions qui peuvent être engagées pour ralentir la concentration des eaux (haies, boisements) et la propagation des crues (zones d'expansion) ont un effet sur les crues petites et moyennes, mais pas sur les grandes. Pour ces phénomènes de grande ampleur, la stratégie doit consister à limiter l'exposition aux risques et l'alerte anticipée des populations. Il est important de développer la sensibilisation des habitants aux risques d'inondations.

Les crues ne doivent pas être abordées seulement sous l'angle des risques et des nuisances. Elles font partie du cycle hydrologique naturel qui détermine la qualité biologique des milieux et rechargent les nappes phréatiques.

L'agglomération toulousaine est identifiée comme un Territoire à Risque Important (TRI) de la directive Inondations. Elle est classée comme enjeu de niveau régional et non national. L'Etat ne prend actuellement en compte dans le TRI que les crues de Garonne et le risque de rupture des digues. Or l'agglomération est aussi concernée par les inondations provoquées par les affluents (Hers-Mort, Touch).

Une information sur la mise en œuvre de la directive Inondations et ses liens avec le SAGE doit être produite pour faciliter les travaux de la CLE.

L'approche du thème des inondations dans le SAGE peut utilement s'appuyer sur le cadre méthodologique fourni par les documents tels que "les outils de gestion et de prévention des inondations" (DREAL et ARPE Midi Pyrénées) et le " guide méthodologique pour l'élaboration des schémas de prévention des inondations" (DREAL Midi Pyrénées).

Quantité d'eau à l'étiage

Les phénomènes observés

Les cours d'eau du bassin connaissent des étiages prononcés et prolongés entre les mois de juin et d'octobre. La plupart d'entre eux ont un écoulement intermittent.

Le VCN 10 sur les 47 années de données disponibles est de 0,24 m³/s au Pont de Périole.

De nombreuses retenues collinaires ont été aménagées pour satisfaire la demande en eau d'irrigation.

Le bassin est alimenté par les eaux de la Montagne Noire pour l'eau potable. Les rejets domestiques jouent un rôle de soutien d'étiage. Sur le secteur du SICOVAL, les apports des stations d'épuration aux cours d'eau sont évalués à 100 l/s.

Le Canal du Midi et le Canal Latéral servent de vecteur pour les eaux distribuées par l'IEMN.

Ces apports soutiennent les débits mais ils dégradent la qualité de l'eau. L'amélioration de la situation passe par un renforcement du pouvoir auto-épurateur des cours d'eau. Une autre voie de travail réside dans l'augmentation des performances des stations d'épuration.

Les apports en eau extérieure au bassin (apports de la Montagne Noire pour l'eau potable, apports de la retenue de Montbel via la Ganguise) placent le bassin de l'Hers dans une situation relativement favorable par rapport à d'autres bassins de la région en matière de gestion quantitative.

Les nappes phréatiques du bassin sont peu importantes. La stratégie de gestion quantitative du SAGE doit prendre en compte les eaux issues des prélèvements dans les nappes profondes.

La gestion des retenues

Les volumes stockés dans le bassin sont importants. Les retenues collinaires représentent environ 18 hm³. L'optimisation de la gestion des retenues est à étudier pour améliorer la situation des cours d'eau. Cela nécessite de mieux connaître leur fonctionnement et les modalités d'exploitation actuelles.

Un soutien d'étiage de l'Hers est assuré par la retenue de la Ganguise. Un volume de 7 hm³ est réservé dans la Ganguise pour l'Hers (3,5 pour compenser les prélèvements d'irrigation et 3,5 pour le soutien d'étiage). Il permet le maintien d'un Qmna5 (débit moyen mensuel le plus faible sur 5 ans) proche de la valeur du DOE au pont de Périole (0,8 m³/s).

Un test de soutien d'étiage de la Garonne depuis la retenue de la Ganguise a été réalisé en 2012 à la demande des agriculteurs du département de la Haute Garonne. La Ganguise permet de lâcher au maximum 2,5 m³/s pendant 10 jours. On constate un bon rendement de cette réalimentation sur les débits de l'Hers aval, mais un effet très limité sur la Garonne.

Le Girou bénéficie également de lâchers d'eau depuis les retenues de la Balerme et du Laragou. En 2012, la sécheresse de 2012 a conduit à réaliser des lâchers d'eau importants. L'objectif de maintenir 160 l/s dans le Girou n'a pas pu être tenu en raison du remplissage hivernal insuffisant.

Les retenues collinaires sont nombreuses sur le bassin. Elles influencent le régime des cours d'eau y compris en période de remplissage.

On constate que l'obligation de maintenir un débit réservé n'est pas toujours respectée. Par ailleurs, la notion de débit réservé, conçue pour limiter l'impact des aménagements sur les milieux naturels, est difficile à apprécier sur des cours d'eau à écoulement très faible et intermittents.

On peut chercher à moduler le débit réservé selon les périodes pour optimiser la gestion quantitative en aval.

Un recensement des ouvrages avec débit réservé est en cours de réalisation dans le département de l'Aude. Il pourra contribuer à l'état des lieux du SAGE.

La création de nouvelles retenues ne doit pas être un sujet tabou. Tous les aspects de la gestion quantitative doivent être abordés : économies d'eau, optimisation des retenues existantes.

Il est nécessaire de prendre en compte les effets du changement climatique dans la gestion future des retenues collinaires et de soutien d'étiage. Il serait intéressant de mettre à profit le modèle « Prim'sec » pour une gestion cohérente des stocks d'eau. Les débits réservés sont un enjeu également pour la qualité de l'eau.

La gestion des volumes d'eau d'irrigation

Les volumes de prélèvements autorisés pour l'irrigation ne sont pas mobilisés en totalité chaque année. Ils sont en partie compensés par les retenues.

L'étude des volumes prélevables par sous bassin est en cours sur le département. Il sera procédé prochainement à la désignation des organismes uniques pour la gestion des volumes de prélèvements autorisés. Ces volumes prélevables du 1^{er} juin au 31 octobre sont de 2,9 hm³ pour chacun des deux bassins de l'Hers-Mort et du Girou.

La gestion interbassins

Les grands aménagements hydrauliques (Montagne Noire, Canal du Midi, Montbel) ont permis de développer l'accueil des populations (alimentation en eau potable) et l'économie du Lauragais.

Le Fresquel est également alimenté par les eaux de Montbel et de la Montagne Noire qui sont stockées dans la Ganguise. Ce bassin connaît des problématiques de gestion quantitative semblables à celles de l'Hers-Mort. L'optimisation de la gestion des volumes disponibles est prévue par une approche inter-SAGE.

Il est important d'évaluer l'impact des nouvelles règles de gestion de la retenue de Montbel sur l'exploitation de la Ganguise.

L'Institution des Eaux de la Montagne Noire est le gestionnaire quantitatif et financier du système Adducteur Haut Lauragais/Ganguise. Une nouvelle contractualisation du système AHL/Ganguise est en cours d'élaboration, prenant en compte les volumes supplémentaires rattachés à la rehausse. Le quota intéressant le périmètre du SAGE Hers Mort-Girou est actuellement de 7 hm³, volume contractualisé par le SMEA31 pour la compensation des prélèvements agricoles et le soutien d'étiage sur l'Hers Mort. Des réflexions sont en cours pour intégrer à la nouvelle contractualisation précédemment citée l'impact des nouvelles consignes du barrage de Montbel. Il convient d'être vigilant dans les débats du SAGE dès qu'il s'agit de la mobilisation des volumes stockés dans la Ganguise qui alimente non seulement le bassin de l'Hers Mort mais aussi le Fresquel et des territoires d'irrigation audois. Il est difficile d'imaginer la fourniture de volumes supplémentaires, en raison des enjeux techniques et financiers. Les réflexions du SAGE en matière de gestion quantitative doivent s'inscrire dans le cadre des volumes contractualisés.

La gestion quantitative dans le SAGE

Le SAGE a vocation à définir collectivement les règles de gestion équilibrée de la ressource en eau pour assurer les usages socio-économiques et un bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'outil Plan de Gestion d'Étiage est une démarche contractuelle spécifique à Adour-Garonne. Le SAGE doit donc être l'occasion d'établir les bases d'un PGE Hers Mort -Girou pour la répartition de l'usage de l'eau en période d'étiage y compris le maintien en rivière d'un Débit Objectif d'Étiage (DOE). Il doit permettre de relancer le débat sur les perspectives d'amélioration de la ressource avec les retenues existantes voire avec la création de retenues nouvelles.

Le soutien d'étiage réalisé par la Ganguise permet le maintien d'un Qmna5 (débit moyen mensuel le plus faible sur 5 ans) proche de la valeur du DOE au pont de Périole. L'analyse hydrologique réalisée pour l'état des lieux doit distinguer les deux périodes, avant et après l'instauration du soutien d'étiage.

Le soutien d'étiage depuis cet ouvrage doit être pensé avant tout pour l'Hers-Mort lui-même et seulement secondairement pour la Garonne.

Il ne faut pas s'interdire de réfléchir à une augmentation des valeurs de DOE sur le bassin.

Le SAGE et les documents d'urbanisme

Le SAGE s'impose aux documents d'urbanisme (SCOT, PLU) sous le régime de la compatibilité. Cela consiste à respecter les orientations du PAGD. Le règlement du SAGE est plus ciblé vers des mesures concrètes et opérationnelles, il est opposable aux tiers sous le régime de la conformité.

Il est important d'anticiper sur d'éventuelles mises en compatibilité car les élus sont très mobilisés sur le sujet.

Il faudra procéder à une analyse du volet eau des SCOT dans le cadre du SAGE pour assurer leur cohérence. Il est nécessaire également de produire une information sur le contenu et la portée du PAGD et du règlement aux personnes impliquées dans l'élaboration du SAGE.

Le SAGE pourrait préconiser que l'approche des risques d'inondations dans les PLU dépasse le territoire communal, afin de mieux apprécier les enjeux amont et aval.